

**BULLETIN D'INFORMATION 2025 N° 02**

Secrétariat de Mairie  Tél. 03.84.23.30.36. mairie-cunelieres@orange.fr www.cunelieres.fr	Ouverture au public Lundi : 15h30 à 17h30 Mercredi : 13h30 à 15h00
--	---

INFORMATIONS GENERALES**Réunion du conseil municipal du 08 avril 2025**

Membres en exercice : 11	Membres présents : 09	Absents/Excusés : 02
--------------------------	-----------------------	----------------------

1.Compte Administratif 2024

Le conseil a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2024, à savoir :

Résultat de fonctionnement : 141 260 ,88 € en dépenses pour 442 130,90 € en recettes

Résultat d'investissement : 201 972,99 € en dépenses pour 288 310,42 € en recettes

Ces résultats dégagent un excédent de clôture 2024 de 387 207,45 €.

2.Compte de Gestion 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024, qui est identique au compte administratif.

3.Vote des taux 2025

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux pour l'année 2025.

Les taux 2025 seront les suivants :

- Taxe foncier bâti 27,89 %
- Taxe foncière non bâti 34,16 %
- Taxe d'habitation 10,17% (uniquement sur les résidences secondaires)

4.Budget Primitif 2025

Le budget primitif 2025 a été voté à l'unanimité :

-Fonctionnement équilibré à 441 436,02 €.

-Investissement équilibré à 403 524,16 €.

5.Budget annexe de l'UPE (Unité de Production d'Energie)

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2024 de l'UPE, qui dégage un résultat de clôture de 11 695,79 €

Le compte de gestion 2024 de l'UPE, identique au compte administratif, est également approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2025 de l'UPE est voté à l'unanimité, équilibré à 12 695,79 € en fonctionnement et 0,00 € en investissement.

6.Demande de subvention.

A l'unanimité, le conseil octroie une subvention de 150.00 € à l'association « Les bouts d'choux à la fontaine » Cette association créée il y a un an par des parents d'élèves des écoles primaire et maternelle de Montreux-Château participe activement à la vie des écoles et reverse ses bénéfices au profit des sorties scolaires.

7.Divers

Nettoyage du chalet communal

A l'approche de la saison estivale, les élus et les membres du comité des fêtes organisent une matinée de nettoyage du chalet communal et de ses abords ce samedi 12 avril. Toute aide à cette matinée d'entretien sera la bienvenue, et nous donnons rendez-vous aux bénévoles à 9h00 au chalet communal. Un apéritif sera offert en fin de matinée.

Rappel avant la belle saison

Les travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique **sont autorisés** aux jours et horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Il est demandé aux habitants de la commune de respecter cette réglementation et d'éviter dans la mesure du possible l'utilisation de ces appareils les dimanches et jours fériés pour le bien-être de tous.

L'employé communal et les entreprises intervenant dans la commune, sont autorisés à utiliser ces appareils de 7 h 00 à 20 h 00 sans interruption sauf les dimanches et jours fériés

Rappel de stationnement

Sur l'ensemble du périmètre communal, le stationnement des véhicules est interdit sur trottoirs (RD11 / RD29), ainsi que sur les accotements des voies communales (voies trop étroites et stationnements souvent gênants). Afin d'éviter les verbalisations, il est demandé aux administrés de stationner leurs véhicules sur leur propriété. Une réglementation va être mise en place concernant le parking de la mairie. L'utilisation de celui-ci sera interdite les week-ends de location de la salle communale, et réservé exclusivement au locataire et à ses invités. Des flyers seront mis sur les parebrises une semaine avant, précisant le jour et l'heure de début d'interdiction de stationner.

Le conseil
